

Échec N° 1 Des innocents exécutés ! • Teng Xingshan, Chine

Teng Xingshan et She Xianglin ont été reconnus coupables du meurtre de leur épouse, respectivement en 1994 et en 1987. Teng a été exécuté en 1989. Après onze ans de prison, She a été disculpé et libéré le 1^{er} avril 2005... Après que les deux épouses furent réapparues ! En octobre 2005, She a reçu 450 000 yuan (environ 45 000 euros) de dédommagement. Combien de milliers de condamnés à mort, comme Teng, n'ont pas eu cette chance ni le temps de prouver leur innocence !



AGISSONS ! Écrivons aux autorités chinoises pour qu'elles cessent toutes les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort.

Échec N° 4 Des handicapés mentaux condamnés à mort • Scott Panetti, États-Unis

Scott Panetti souffre de désordre schizo-affectif. Après son divorce, déguisé en militaire, il assassine ses beaux-parents avant de se changer pour se rendre à la police. Malgré son passé psychologique, il sera jugé apte à subir le procès. Devant la cour, il révoque son avocat et organise seul sa défense. Il vient régulièrement à son procès affublé d'un déguisement de cow-boy et tenant des propos incohérents. Malgré tout, il est condamné à la peine capitale en 1995 et attend toujours aujourd'hui dans les couloirs de la mort du Texas.



AGISSONS ! Demandons au gouverneur du Texas de s'assurer que les handicapés mentaux ne soient pas condamnés à mort et de cesser toutes les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort.

Échec N° 2 Discriminations • Siti Zainab, Arabie Saoudite

Indonésienne, Siti Zainab Binti Duhri Rupa est mère de deux enfants. Sans aide consulaire ni conseil juridique, coupée de sa famille, elle a avoué le meurtre de son employeur. Jugée en secret par un tribunal dont elle ne comprenait pas la langue, elle a été condamnée à mort et risque aujourd'hui d'être exécutée, comme de nombreux étrangers en Arabie Saoudite.



AGISSONS ! Écrivons aux autorités d'Arabie saoudite pour leur demander de protéger les droits de tous les individus présentés devant la justice, notamment les étrangers, et de cesser toutes les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort.

Échec N° 5 Des mineurs condamnés à mort • Shahram Pourmansouri, Iran

Shahram Pourmansouri a été condamné à mort en 2001 alors qu'il était âgé de 17 ans, pour une tentative de détournement d'un avion de ligne en Iran. Malgré un sursis à exécution obtenu en janvier 2005, il est toujours condamné à mort. Le droit international interdit l'exécution de mineurs au moment du crime. L'Iran et le Pakistan sont les seuls pays qui exécutent encore des mineurs (alors même que le droit pakistanais l'interdit).



AGISSONS ! Demandons aux autorités iraniennes d'interdire les exécutions de mineurs et de cesser toutes les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort.

Échec N° 3 Violations des règles d'un procès équitable • Gloria, Nigeria

Gloria a souhaité témoigner sous un nom d'emprunt. Arrêtée en 1987 à l'âge de 17 ans, accusée de meurtre, elle fut condamnée à mort après sept ans de prison. Faute d'avocat, elle ne peut toujours pas faire appel. Elle est détenue depuis douze ans dans la prison d'Uguru.



AGISSONS ! Demandons aux quatre États du Nigeria qui appliquent la peine de mort de mettre fin aux violations généralisées du droit au procès équitable, et de cesser toutes les exécutions, première étape vers l'abolition de la peine de mort.



Discriminations, procès arbitraires, erreur judiciaire, exécution de mineurs et de handicapés mentaux... Ces échecs de la justice, qui marquent toute condamnation à mort et toute exécution, sont autant de raisons d'abolir la peine de mort ! Le 10 octobre 2006 a lieu la 4^e Journée mondiale contre la peine de mort. Rejoignez la Coalition mondiale contre la peine de mort et agissons ensemble pour une justice libérée de la peine de mort partout dans le monde.

10 OCTOBRE 2006 JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT
agissez sur www.worldcoalition.org